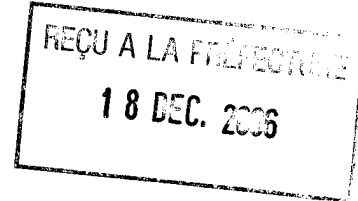


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

N° CG 2007/I - 3e/M  
Séance du 15 DEC. 2006



## BUDGET PRIMITIF 2007 RD419 - Déviation de DANNEMARIE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/I-3e/03 du 9 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 16 novembre 2006,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les études préliminaires, le bilan provisoire de la concertation sur ces études et le choix de la variante retenue à l'issue de ces études ;
- ❖ Précise le programme de l'opération ;
- ❖ Décide de lancer les études d'avant-projet sur la base de la variante retenue ;



LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions